

MAIRIE
de
SAINTE-CROIX

COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2015

Début de séance à 20 h 30
7 conseillers sont présents
Secrétaire de séance : Josiane BROCAUD

Approbation du dernier compte rendu à l'unanimité.

*** Délibération fond de péréquation intercommunal**

- Un impôt est prélevé aux intercommunalités et aux communes les plus riches pour donner aux plus pauvres pour améliorer certaines conditions de vie (fibre optique, poubelles...par exemple).
- Toutes les communes de la Communauté Des Communes doivent voter pour laisser ces fonds à la CDD qui gèrera les besoins ou alors, si une des communes n'est pas d'accord, cet argent sera divisé entre toutes les communes au prorata du nombre d'habitants et nous recevrons une somme non représentative par rapport aux finances de la commune

7 VOIX POUR

*** Délibération déclassement du chemin entre les parcelles 242 et 294**
J.P ARBOT / Commune

Après information, nous n'avons besoin que d'un certificat administratif

*** Eglise : actualités**

- Suite à l'appel d'offre, réponse de 2 restaurateurs pour les peintures murales. A la demande de l'un d'entre eux, visite d'un architecte des monuments historiques.
- Estimation des travaux :
 - Toit : vérifier la charpente, vérifier si il y a présence d'amiante
 - Murs : pierres décelées et fente
 - Sols : drainage au bas des murs et ventilation
- Demande de fonds européen (LEADER) en septembre
- Entité architecturale entre l'église et l'ancien monastère ; même s'il y a 2 propriétaires, nécessité de garder une cohérence entre les 2 ouvrages.
- Possibilité de séparer la zone en travaux pour préserver le lieu de culte et accueillir des visiteurs pendant les travaux.

*** Accueil des nouveaux arrivants dans le village**

Réfléchir à un livret d'accueil ou une chartre à distribuer en mairie et à consulter sur le site Internet (voir un modèle possible et le sommaire)

Un petit groupe de réflexion autour de ce sujet se réunira une première fois le **lundi 6 juillet à 19 heures** en mairie.

*** Zonage et carte communale**

La zone préalablement définie en bord de route de Quint n'est pas la mieux exposée pour des constructions agréables et elle ne prend pas en compte le terrain de D. PONCET où il a implanté sa caravane.

Nous avons d'autres pistes : terrain à coté du parking et/ou bord de route qui descend à la Sure.

Le permis de construire pour le local de la CCA sera rediscuté suite à une nouvelle demande.

Demande PC de D. PONCET : ne sera jamais accepté. Les travaux étaient déjà faits. Le bâtiment devra rester en état sans aucune amélioration (panneaux solaires, éolien, branchement eau-assainissement)

*** Informations et questions diverses**

- des branches tombent vers le hangar au bord de Sure
- Signalétique routière : les panneaux de publicité doivent disparaître dans une démarche d'harmonisation selon les critères de la loi.
- L'association « paysages de France » dénonce tous les panneaux hors normes et les propriétaires payent des pénalités importantes.
- Le chemin derrière Mr A. VITALIEN est emprunté par des véhicules qui s'y engagent et se retrouvent coincés. Nous proposons un panneau « voie sans issue » et les panneaux du passage SNCF non gardé, doivent être actualisés.
- Mise en sécurité de la sortie du nouveau coin repas des enfants. Visite de la D.D.T. pour faire un tracé de la zone.
- Convention avec DAH en cours pour récupérer les caves afin d'installer la chaudière à granulés et leur laisser le local à coté de la nouvelle mairie qui sera utilisé, après travaux, pour ranger vélos, poussettes, scooter etc...
- Demande de convention avec le Département pour le transport des enfants du pont vers l'école.
- Le nettoyage des rues a été efficace malgré la chaleur et le cimetière est tout propre. L'année prochaine, nous programmerons cette action à une heure moins chaude.
- Site Internet à mettre en route sur l'ordinateur de la mairie.
- Compte rendu de la réunion à la salle polyvalente pour sécurité incendie, accès handicapés et service civique fait par Josiane
- Assainissement : appel d'offre parti, ouverture des plis : 3 entreprises ont répondu pour le TP et 2 pour la STEP ; c'est Liotard qui est le plus proche au niveau prix
- La 2^{ème} tranche des travaux pourra commencer dans la continuité de la 1^{ère} tranche sans demande supplémentaire de subvention.

Séance levée à 22 h 30